



CTM JS du 28 juin 2019

Prudemment, ou avec enthousiasme, les ministres actent la création du pôle éducatif

L'imprécision de la circulaire du 12 juin autorise des interprétations

Les circulaires OTE étaient au cœur des discussions de ce CTM. A demi-mots les lignes de tensions pouvaient se deviner dans ce que tous s'accordent à décrire comme une phase de construction.

- La ministre des sports aspire à « ne pas se limiter à de l'éducatif » pour développer le sport santé par exemple. Elle indique la nécessité de se rapprocher des citoyens en renforçant le niveau départemental et la création d'un guichet unique pour le haut niveau dans les CREPS. Un nouvel organigramme est en chantier. On discute avec l'Education Nationale : pas de dilution mais un distinguo clair. Il y aura une revue des missions avec les préfets.
- Le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à la vie associative se réjouit de voir conforté et identifié le réseau JEPVA alors que nous étions au bord d'un démantèlement. C'est un réseau expert et agile.

La circulaire ouvre des questions dont le rapport fonctionnel avec les préfetures. Il invite à travailler la question ensemble.

Son objectif est une identification la plus lisible des services, une hiérarchie claire et un échelon départemental qui a la main sur ses équipes.

Plus tard les conseillers des cabinets ont indiqué que la réunion du 11 juillet initialement prévue sur l'organisation de la Direction des Sports porterait également sur l'OTE et que les deux cabinets y seraient représentés. Pour eux, cette réunion entre dans le cadre d'un dialogue informel avec les représentants du personnel.

- Du côté du cabinet des Sports il s'agit d'aller vers des modèles homogènes d'organisation.
- Du côté du cabinet de l'Education Nationale, le conseiller affirme que la répartition des moyens RH est réglée. « Les effectifs sont à l'abri » et que les préfets font les autres réformes. Selon lui, personne n'est capable de traduire la circulaire. Il aspire à lui donner un sens avec les organisations syndicales. Il se fixe comme objectif de faire maintenant un travail fin sur les missions. Le peu de visibilité du sport, de la jeunesse, de la vie associative est dû aux successions de périmètres mouvants. Selon lui, avoir de la visibilité est une chance.

Pour résumer les prochaines échéances sont :

- une réunion de concertation informelle le 11 juillet
- un rendez-vous avec le ministre Blanquer
- une mission d'inspection générale sur la formation/certification
- une mission d'inspection générale sur l'organisation

Les inquiétudes des syndicats sur le rôle des préfets et sur les schémas multiples d'organisation sont partagées par les cabinets. Tous se sont voulus rassurants sur les interactions préfets-recteurs...

Notre revendication d'une affectation au niveau régional est contredite par la volonté de proximité annoncée par l'Elysée. La ministre des sports ne semble pas manifester de réserves sur cette organisation départementalisée. Son réseau c'est l'Agence, les Creps et des équipes départementales.

Tous nous invitent à faire remonter nos propositions via les préfets.

Pour EPA, l'imprécision de la circulaire ouvre de fait un jeu d'influences et des discussions aux marges étroites. Sans naïveté, ces espaces sont à investir. La ministre des sports a rappelé les limites de l'exercice du « faire différemment et ensemble » : « les contraintes budgétaires sont fortes ». Nous comprenons « il faut appliquer la consigne ».

Du côté des syndicats l'intersyndicale SNAPS, SEP, A&I, SNEP, CGT, EPA a lu une déclaration commune que le SNAPS a complétée par un développement sur la situation des CTS et sur l'Agence du Sport. Pour EPA, la situation impose de faire un bloc intersyndical le plus large, de penser et de faire des propositions pour Jeunesse ET Sports. Nous avons pesé dans cette mise en œuvre et dans l'écriture de cette déclaration.

La CFDT a pris acte de la création du pôle éducatif et demande quel sera l'interlocuteur pour gérer les conséquences sur les personnels. A nom de la liberté de choix individuel elle s'oppose au SNU. Solidaires considère qu'il s'agit d'une destruction et demande la réunification de Jeunesse et Sports doté d'un budget d'1 milliard.

Le SEJS affirme sa satisfaction de la création du pôle et de l'insécabilité de Jeunesse et Sports. Il dit son désaccord avec l'intersyndicale sur le seul point de l'affectation de tous les personnels au niveau rectoral. Le SEJS considère que le SNU doit s'inscrire dans un continuum éducatif.

La CGT se dit mesurée sur le SNU, parce qu'il y a un pari à jouer.

L'avenir des CTS dans une impasse dogmatique

La ministre a dit entendre la colère des CTS. Elle a demandé aux syndicats de recevoir les tiers de confiance. Les syndicats ont rappelé à quel point la confiance était rompue par le double discours de la pause dans le détachement et les effets de blocage du concours et du mouvement pour les CTS.

Le véritable signal pour une reprise des discussions serait d'ouvrir un concours de professeur de sport dans ses trois valences et de soutenir les amendements du Sénat.

La ministre a confirmé ses intentions de donner un nouveau cadre d'action aux CTS. Elle a dit engager des concertations régionales sur lesquelles elle va mobiliser l'inspection générale. Elle affirme que ce qui se passe au Sénat n'engage que les sénateurs et qu'elle ne mobilisera pas l'article 28 de la Loi de transformation de la Fonction Publique.

La question des recrutements est reportée après l'analyse des missions

Les syndicats ont tous pointé les déserts actuels et à venir avec les départs en retraite tant chez les professeurs de sports, les CEPJ que les inspecteurs.

Tant les ministres que les conseillers des cabinets ont exprimé leur volonté de reporter la question des recrutements après l'analyse des missions. « On doit partir des missions pour défendre des postes ». A EPA nous comprenons que ce n'est qu'après les externalisations ou les allègements de missions que la question des postes sera examinée, mais comme le projet de loi de finance se discute en même temps, les ouvertures de concours seront symboliques.

Agence nationale du sport : agence des dérives

Le rappel des dérives révélées dans un article paru dans le canard enchaîné n'a ébranlé ni la ministre, ni le directeur de l'Agence. Que les personnels de l'Agence décident eux-mêmes de leurs grilles de salaires, que les dirigeants soient rémunérés par des fédérations dont ils vont déterminer le montant des subventions, n'a pas conduit la ministre à condamner, ou à regretter la situation. Pourtant, le premier CA a donné lieu à la création du Comité d'éthique, de déontologie, de rémunération et d'audit ! La phase de construction de l'Agence sert d'excuse.

Le directeur de l'Agence est venu présenter l'organisation et les décisions du CA de l'Agence. Cela a donné lieu à un bel exercice d'auto satisfaction. Aucun document n'a été laissé pour soutenir ses propos.

Le prochain CA nous est annoncé pour le 10 octobre.

La circulaire du 5 juin demande la suppression des agences de moins de 100 agents. L'agence du sport n'est pas concernée : dommage !

SNU : l'enthousiasme du ministre. La quasi unanimité contre des syndicats

Lors de sa première déclaration Gabriel Attal n'a stratégiquement pas évoqué le SNU. Mais en réponse aux oppositions des syndicats, il a tenté de développer ses arguments en faveur du dispositif « *qui est un engagement du président de la République* » qui permet la mixité sociale, les mobilités, les bilans médicaux, ...

Aux questions financières il a répondu que cette année les crédits étaient pris sur le BOP 163 qui serait abondé en fin de gestion par une enveloppe de 4 millions d'€. Pour l'année prochaine où le dispositif devrait concerner 40 000 jeunes le projet de loi de finances 2020 comportera une ligne spécifique SNU.

Pour EPA, le SNU doit être comparé aux mesures cosmétiques en faveur des colonies de vacances, des séjours et classes de découverte qui visent eux aussi des objectifs de mixité, de découverte, ... Difficile de ne pas considérer que le SNU est aussi une entreprise de contrôle de la jeunesse. Il s'est même trouvé des représentants syndicaux pour proposer d'utiliser des SNU comme bénévoles pour les JO. Ce que la ministre s'est empressée de reprendre à son compte. Tous les sportifs chantent la Marseillaise et saluent le drapeau, n'est-ce pas ?

DRH des ministères sociaux et SG MAS à la traîne (à la ramasse)

Les syndicats avaient demandé qu'une étude d'impact soit conduite avant la mise en œuvre de l'OTE incluant la situation des CTS.

Le DRH a annoncé que ses services finalisaient le cahier des charges mais que l'OTE et la situation des CTS étaient deux choses différentes ...

Le directeur des ressources humaines a tenu à présenter un protocole d'accompagnement de l'OTE, mais sans dérouler le diaporama qui était à l'écran. Les managers pourront bénéficier d'un coaching individuel, les droits des agents seront respectés, ...

Les syndicats ont rappelé que de précédents protocoles n'avaient pas été respectés et que rien ne nous garantissait que celui-là le soit.

Indemnités : vote unanime contre

Le bilan indemnitaire et le projet ont été rejetés par l'ensemble des organisations syndicales pour au moins trois raisons : les indemnités des néo titulaires qui demeurent à 80 % sans aucune raison si ce n'est budgétaire, la logique RIFSEEP qui exclut du champ du bilan et des projets les indemnités des PTP soit les 2/3 des compléments indemnitaires versés. En effet le bilan présenté ne concernait que le complément indemnitaire (CI pour les Corps qui ne sont pas au RIFSEEP, c'est à dire les PTP et les contractuels) et le Complément indemnitaire annuel (CIA pour les corps passés au RIFSEEP, administratifs et inspecteurs) et une partie des personnels (manquaient les personnels des CREPS). Il a été acté de constituer un groupe de travail sur le sujet et d'y inviter la DGRH de l'éducation nationale.

Décret relatif à la Guyane et Mayotte

L'urgence sociale sert de prétexte à la concentration des pouvoirs entre les mains du préfet. 4 directions sont constituées dont une direction de la population qui regroupe les services Jeunesse et Sports. Il prend également la main sur les moyens des rectorats. Cette réorganisation est contradictoire avec les orientations de la circulaire du 12 juin. Toutes les organisations syndicales ont voté contre. La CFDT s'est abstenue.

Fusion des inspections générales

Nous avons été informés que l'Inspection Générale Jeunesse et Sports (20) fusionne avec l'Inspection Générale de l'Education Nationale (150), l'inspection générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (100), et, l'Inspection générale des Bibliothèques (10). Elle devient l'Inspection Générale éducation, sport, recherche et de ce fait la 4ème Inspection Générale interministérielle. Elle rassemble environ 280 personnes.

Elle devrait déménager dans des locaux qui ne parviendront pas à loger tous les effectifs. Les personnels administratifs ont pu bénéficier d'un arrêté de restructuration et donc des primes de restructuration. Les missions d'inspections santé et sécurité au travail sont conservées et mutualisées dans cette nouvelle organisation.

Pour EPA la fusion est une nouvelle mesure de mutualisation, mais elle s'opère dans le cadre du pôle éducatif que nous revendiquons.

Les deux missions d'inspections annoncées par Gabriel Attal sont confirmées. Elles devraient concerner également des inspecteurs généraux de l'Education Nationale.